



Projet futur quartier Docks de Saint-Ouen dans le 93 ALERTE A LA BOMBE URBAINE !

ACQSO s'oppose au projet ZAC des Docks (friche industrielle 100 Ha en bord de Seine, à mi-chemin de La Défense et Roissy, aux portes de Paris), tel qu'il est **actuellement défini et géré par la ville de Saint-Ouen avec ses partenaires** : ville de Paris, Région Île-de-France et État français.

Le schéma directeur du futur quartier Docks de Saint-Ouen n'est pas celui d'un « éco-quartier durable » comme « vendu » actuellement, mais celui d'un « ghetto durable », pour 4 raisons majeures :

1- La Banlieue ne souhaite plus être l'arrière-cour de la Capitale, mais l'exemple de la mixité et de la diversité sociale !

Construire **14 tours de 13 à 16 étages, au pied d'un incinérateur de déchets sur d'anciens terrains pollués** par un siècle d'industrialisation massive (pyralène, hydrocarbures, amiante...), sur 10 Ha de la ville de Paris, afin d'y loger une population parisienne défavorisée (**location sociale attribuée et gérée par Ville de Paris**) : c'est prendre le risque de construire un **ghetto durable en limite de 3 quartiers déjà défavorisés**, tels le Vieux Saint-Ouen (80% de logements sociaux), Cité Marcel Paul Ile-Saint-Denis, Cité Arago RERC C Saint-Ouen.



Outre le pari sur la santé publique et le non respect du *Principe de Précaution* (vis-à-vis des futurs 9 200 habitants et 10 000 travailleurs) lié à l'incinérateur et aux « *servitudes de pollution* » proposées par l'aménageur du quartier Docks (Sequano Aménagement, ex Sodedat 93), la nuisance visuelle de l'incinérateur (non enterré versus Issy-les-Moulineaux), nous sommes en effet convaincus que le schéma directeur d'aménagement des Docks n'est pas actuellement pas celui d'un quartier durable.

Ainsi, **à part les plus démunis, qui acceptera de vivre dans des tours, au pied d'un incinérateur, d'une usine de chauffage urbain (CPCU), le tout sur d'anciens terrains pollués ?**

Plus grave, les tours R+16 sont prévues « sur socle », c'est à dire l'équivalent des dalles des années 70 avec les conséquences sociale et urbaines que l'on connaît.

2- Insuffisance des transports et équipements publics (crèches, parkings,...) pour accueillir les futurs 9 200 habitants et 10 000 emplois du nouveau quartier Docks.

Pour rappel, la Ligne 14 ne sera pas prolongée avant 2017 de Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen pour désaturer la Ligne 13, la plus catastrophique du réseau RATP francilien avec 116% de trafic. Et encore, 116 % de surcharge, c'est sans compter les programmes immobiliers résidentiels et bureaux en cours et à venir sur Gennevilliers et Saint-Denis. Enfin, à ce jour, le schéma directeur quartier Docks prévoit 1 seule crèche de 60 berceaux.



3- Absence de politique de réduction des déchets et de modernisation de l'incinérateur,

comme cela a par exemple pourtant été réalisé à Issy-les-Moulineaux.

Dans cette commune du 92, l'incinérateur a reçu des financements pour être enterré, et uniquement entouré d'immeubles de bureaux en circuit d'air fermé. Précision importante : le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux a demandé à ce que « toute nouvelle implantation de locaux destinés à l'usage d'habitation et de commerce soit interdite » autour de l'incinérateur, enterré et recouvert de verdure.

4- Absence de transparence en matière de concertation citoyenne, d'appels aux concours de différents architectes, ainsi que de publication des résultats des études de dépollution des sols,

largement souillés par plus d'un siècle d'industrialisation intensive (pyralène, hydrocarbures, amiante...).

La définition du schéma directeur d'aménagement des Docks n'a pas fait l'objet d'un concours préalable afin de « challenger » créativité, scénarii et coûts de la ZAC, alors que le futur quartier est l'un des plus importants d'Île-de-France (ZAC Batignolles 40 Ha, ZAC Ile Sequin-Rives de Seine 80 Ha).

ACCEPTERIEZ-VOUS DE VIVRE, FAIRE GRANDIR VOTRE FAMILLE DANS CE QUARTIER ?